

Le ministère de la Justice recrute tous les ans, par concours, des greffiers et des directeurs des services de greffe judiciaires (DSCG).

Métiers des greffes

Les greffiers et directeurs des services de greffe judiciaires travaillent quotidiennement avec les magistrats. Ils sont présents dans **toutes les juridictions, administratives et judiciaires, ainsi que dans les maisons de la justice et du droit**. On compte aujourd'hui **12 800 greffiers et directeurs des services de greffe judiciaires**.

Le greffier bénéficie d'une grande autonomie dans son travail. Un pupitre, situé à proximité des juges, lui est réservé. Comme les magistrats et les avocats, il porte une robe noire à l'audience. Les **femmes** représentent **86 % de la profession**.

Le directeur du service des greffes judiciaires (ex greffier en chef) (cat A), occupe des fonctions d'encadrement, de direction, d'administration, de conception, et de coordination. Il assure le bon fonctionnement des services de greffe d'une juridiction. Ses attributions judiciaires lui sont conférées par la loi et le règlement.

Il peut **exercer dans les entités suivantes** : Cour de cassation, cour d'appel, tribunal judiciaire, conseil de prud'hommes, conseil départemental d'accès au droit, administration centrale, service administratif régional, École nationale des greffes, École nationale de la magistrature.

Le greffier (cat B) est placé sous l'autorité d'un directeur des services de greffe judiciaires. Il assiste le magistrat au sein des juridictions de l'ordre judiciaire et authentifie les actes juridictionnels.

Sa mission principale consiste à transcrire les débats lors d'un procès, à dresser des procès-verbaux et à rédiger les décisions du tribunal. Il peut aussi jouer un rôle d'accueil. Il est souvent le premier interlocuteur que le citoyen rencontre en pénétrant dans le Palais de Justice.

Le secrétaire administratif (cat B) exerce des fonctions polyvalentes de gestion administrative et financière ou d'encadrement intermédiaire. Il peut être affecté à l'administration centrale du ministère, dans les établissements et services pénitentiaires, dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse, dans les secrétariats des chefs de cour, chefs de juridiction et directeurs de greffe, dans les régies ou services administratifs régionaux et dans des Ecoles du ministère.

L'adjoint administratif (cat C) est chargé de fonctions administratives d'exécution nécessitant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat. Ils sont affectés dans les juridictions ou les services du ministère de la justice.

L'adjoint technique (cat C) est chargé de l'exécution de travaux ouvriers ou techniques.

Préparations aux concours

- **CPI Égalité des Chances** : l'École nationale des greffes propose une préparation au concours externe de directeur des services de greffe judiciaires et greffier à l'attention de quinze candidats diplômés issus de quartiers et/ou de milieux sociaux défavorisés. *Inscriptions en septembre*
- **IEJ de Toulouse** : propose une formation aux concours de recrutement des greffiers et des directeurs des services de greffe judiciaires et prépare à l'épreuve d'admissibilité et d'admission. *Inscriptions en septembre*
- **IPrepa Numérique** : Prépa à distance organisée en modules ou pack pour préparer le concours d'entrée de directeur des services de greffe judiciaires. *Inscriptions en septembre*
- **CNED** : Préparation aux concours de greffier et directeur des services de greffe judiciaires.

Concours et métiers des Greffes

Cf. tableau.

CONCOURS ET MÉTIERS DES GREFFES

	DIRECTEUR DES SERVICES DE GREFFE JUDICIAIRES <i>Cat A</i>	GREFFIER <i>Cat B</i>
Niveau	BAC +3	BAC +2
Concours externe	Être titulaire d'un bac +3 (directeur de greffe) ; être titulaire d'un bac + 2 (greffier) Être de nationalité française ; Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'emploi postulé figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire ; Se trouver en position régulière au regard du code du service national ; Avoir été reconnu comme possédant les aptitudes physiques nécessaires pour assurer un service Régulier ; Remplir les conditions d'âge légal pour travailler.	
Concours interne	Être fonctionnaire ou agent des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics; et compter, au 1er janvier de l'année du concours au moins 4 années de services publics ; et être en activité au jour de la clôture des inscriptions	être à la date du début des épreuves écrites, soit au mardi 16 mars 2021, ou à la date d'établissement de la liste classant par ordre de mérite les candidats déclarés aptes par le jury, soit au 2 juillet 2021, en activité, en détachement, en congé parental, en cours d'accomplissement du service militaire et justifier au plus tard, à la date d'établissement de la liste classant par ordre de mérite les candidats déclarés aptes par le jury, soit au 2 juillet 2021, de 4 années au moins de services publics.
Nombre de postes offerts au concours externe	63 postes en externe et 42 postes en interne offerts en 2020	328 postes en externe et 275 postes en interne offerts en 2021
Période d'inscriptions	Du 14 septembre 2020 au 13 octobre 2020	Du 13 novembre 2020 au 11 janvier 2021
Dates des épreuves	Epreuves écrites : 8 et 9 décembre 2020 Epreuve orale : 22 mars au 2 avril 2021	Epreuves écrites : 16 au 17 mars 2021 Epreuve orale : du 31 mai au 25 juin 2021
Nature des épreuves Concours externe	<p>Admissibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Composition sur un sujet portant sur les aspects politiques, économiques, sociaux et culturels du monde contemporain, ou rédaction d'une note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif. 4 heures. - Questions à réponse courte portant sur la procédure civile et prud'homale, la procédure pénale, l'organisation judiciaire et la gestion des ressources humaines. 4 heures. <p>Admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuve orale : entretien avec le jury, 30 minutes maximum, dont 5 minutes de présentation du candidat. - Interrogation orale sur un sujet de finances publiques ou de droit de la fonction publique (option à choisir par le candidat lors de son inscription). 15 minutes de préparation, 15 minutes maximum d'épreuve. 	<p>Admissibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à l'analyse et au raisonnement(4h ; coefficient 4). - Deux séries de questions : <p>1^{ère} série : deux questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française ; 2^{ème} : le candidat choisit, après communication des sujets composés de plusieurs questions portant, d'une part, sur la procédure civile et prud'homale et, d'autre part, sur la procédure pénale : – deux questions portant sur la procédure civile et prud'homale ; – ou deux questions portant sur la procédure pénale ; – ou une question portant sur la procédure civile et prud'homale et une question portant sur la procédure pénale (3h ; coefficient 4).</p> <p>Admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuve orale : entretien avec le jury
Préparation au concours	Prépa « Egalité des Chances », ENG CNED IEJ de Toulouse IPrepa, Science Po St Germain en Laye	Prépa « Egalité des Chances », ENG CNED IEJ de Toulouse
Après le concours	A l'issue du concours, les futurs directeurs bénéficient d'une formation rémunérée de 18 mois pour le concours externe à l'École nationale des greffes, à Dijon.	A l'issue du concours, les futurs greffiers bénéficient d'une formation rémunérée de 12 ou 18 mois pour le concours externe à l'École nationale des greffes, à Dijon. Au programme : cours théoriques, mises en situation et stages en juridiction.



Portail du Ministère de la Justice

<https://lajusticerecruite.fr/>

Rubrique Métiers / Ecoles de formation

Présentation des métiers et des concours, témoignages

Portail des concours du Ministère de la Justice

<http://www.metiers.justice.gouv.fr/>

Pour s'inscrire aux concours ; annales ; rapports de jurys ; programme

Exemples de Préparations aux concours

IEJ de Toulouse

<https://www.ut-capitole.fr/>

Rubrique Formations/Nos diplômes/*Préparation aux concours*

Préparation aux concours de directeur des services de greffes judiciaires et greffier

CNED

<https://www.cned.fr/>

Rubrique *Etudiants / Concours de la Fonction Publique*

Catalogue des formations

Consultable en ligne ou au SUIO-IP, cote 170 ORI

Préparation aux concours de directeur des services de greffes judiciaire et greffier

IPrepa Numérique

<https://ieprepa.fr/>

Sciences Po Saint Germain en Laye

Préparation au concours de directeur des services de greffes judiciaires

CPI Egalité des chances

<http://www.eng.justice.fr/>

Rubrique *Présentation de l'ENG / Classes préparatoires aux concours*

Préparation aux concours externe de greffier et au concours externe de directeur des services de greffe judiciaires.